



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte-rendu sommaire du conseil communautaire du 18 novembre 2019  
Salle « La Boutonnaise » à Brioux-sur-Boutonne

Votants :

- Délibération 256 à 273	: 82
- Délibération 274 à 281	: 83
- Délibération 281 à 284	: 82

Convocation du conseil communautaire	: 12 novembre 2019
Affichage du compte-rendu sommaire	: 25 novembre 2019
Mise en ligne sur le site internet	: 25 novembre 2019

Titulaires Présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, AURIAUX Maryline, BALLAND Serge, BARILLOT Dorick, BARREAU Bruno, BARREAU Michel, BAUDON Christian, BERNARD Pierre, BERNARDIN Jocelyne, BLANCHET Philippe, BOINIER Philippe, BONNET Line, BOUCHET Jacqueline, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COCHIN Fanny, COLLET Gérard, COMPERE Francis, COUCHE Valérie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DANCRE Maryvonne, DELAGE Alain, DEMPURE Jean-Jacques, DENIS Luc, DUPIN Jacques, EPRINCHARD Michel, FEBRERO Jean-José, FOUCHE Patrice, GILLIER Bernard, GOMES François, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, JONES Arthur, JUCHAULT Claude, LARGEAUD Jean-Claude, LE BARS Arlette, LEDOUX Nadine, LEROY André, MACHET Annette, MAZIN Jean-Claude, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, NIVAU Christian, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Gilbert, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, PICARD Marylène, PICHON Gilles, PINEAU Jacques, POINAS Sylviane, QUINTARD Jacques, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (arrivée à 19 h 50), REDIEN Claude, RIVAUD Marie-Joseph, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VAIE Jean-Marie

Suppléants votants : GERMAIN Yves, MARTIN François, POUPARD Michel

Absents représentés : BARRE Gérard (pouvoir donné à RIVAUD Marie-Joseph), BERNARD Éric (pouvoir donné à PAILLAUD Gilbert), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à VAIE Jean-Marie), GUIBERT Monique (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à BERNARD Pierre), LE MARREC Sylvie (pouvoir donné à AURIAUX Maryline), MAGNAIN Sylvie (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOINIER Philippe), SILLON Jean-Claude (pouvoir donné DENIS Luc), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à QUINTARD Jacques), WAROUX Jean (pouvoir donné à REDIEN Claude)

Titulaires absents excusés : BELAUD Bernard, BROSSARD François, DODIN Patrick, LONGEAU Daniel, TRICHET Jacques

Titulaires absents non excusés : AMIOT Gilles, ANTELME Marie-Odile, ARDOUIN Hervé, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COURTIOUX Laetitia, DURGAND François, ELIARD Véronique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Jean-Louis, GABOREAU Bernard, JOUANNET Paul, MONNERON Christian, NIVELLE Jean-Pierre, PROUST Joël, RICHARD Yoann, ROY Jean-Marie, ROYER Yvan-Pierre, VIGNIER Fabienne, VINCENT Bernard

Ont assisté également : SICAULT Jean-Claude, BECHON Michel, MAUZE Marie-Madeleine

Président de séance : Monsieur Fabrice MICHELET

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 35 et énumère les pouvoirs.

## AFFAIRES GENERALES

### Délibération n° 256

#### Contrat territorial de dynamisation et de cohésion Mellois - Ruffécois avec la Région Nouvelle Aquitaine - Validation (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 81 voix pour et 1 abstention :

- VALIDE le projet de contrat,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer celui-ci,
- VALIDE le PETR du Ruffécois comme chef de fil du contrat
- APPROUVE la convention avec le PETR du Ruffécois relative à la participation financière à l'animation à hauteur de 5 000 € maximum par an sur la durée du contrat,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer cette convention.

## AFFAIRES FINANCIERES - POLITIQUES TARIFAIRES

Délibération n° 257

Assainissement - Tarifs assainissement collectif et assainissement non collectif 2020 - Redevance d'assainissement collectif

### REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - harmonisation des tarifs

PROPOSITIONS TARIFS 2020	Tarification 2019				Tarification 2020			
	Part fermière		Tarifs		Part fermière		Tarifs	
	Part fixe HT/an	Part variable HT/m <sup>2</sup>	Part fixe HT/an	Part variable HT/m <sup>2</sup>	Part fixe HT/an	Part variable HT/m <sup>2</sup>	Part fixe HT/an	Part variable HT/m <sup>2</sup>
secteur origine								
BRIOUX*	15,24	0,701	39,76	1,06	15,24	0,701	39,76	1,16
CELLES			55,00	1,76			55,00	1,86
CŒUR POITOU			55,00	1,76			55,00	1,86
SIAEP LEZAY			55,00	1,60			55,00	1,86
EXOUDUN-LM			55,00	1,60			55,00	1,86
PERIGNE			55,00	1,60			55,00	1,86
SAM-MELLOIS			55,00	1,76			55,00	1,86
SAM CELLOIS			55,00	1,76			55,00	1,86
SAM FRESSINES			55,00	1,76			55,00	1,86
SECONDIGNE			55,00	1,96			55,00	1,86
VERNOUX			55,00	1,76			55,00	1,86

Objet	Proposition de tarifs 2020
Pénalités appliquées lorsque le bien n'est pas raccordé au réseau collectif après les 2 ans de mise en service du réseau d'assainissement ou qu'il est mal raccordé (Exonération de TVA)	Majoration du coût de la redevance d'assainissement collectif de 100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, tels que présentés.

Délibération n° 258

Assainissement - Tarifs assainissement collectif et assainissement non collectif 2020 - Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Libellé	Objet	Tarifs 2020
PFAC	Logement de type maison individuelle dans la limite de 150m <sup>2</sup> de surface habitable	1 000,00 € + 2,00 €/m <sup>2</sup> excédant 150 m <sup>2</sup>
	Immeuble collectif ou logement groupé	1 000,00 € + 2,00 €/m <sup>2</sup> excédant 150 m <sup>2</sup>
	Grande surface, local commercial, local de stockage, local artisanal...	1 000,00 € + 2,00 €/m <sup>2</sup> habitable excédant 150 m <sup>2</sup> par unité de logement
	Hôtels, hôpitaux, EHPAD, gîte de groupes de + de 10 couchages	1 000,00 € + 2,00 €/m <sup>2</sup> excédant 150 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, tels que présentés ci-dessus, aux usagers domestiques et « assimilés domestiques ».

Délibération n° 259

Assainissement - Tarifs assainissement collectif et assainissement non collectif 2020 - Assainissement collectif - Diagnostic vente et frais de branchement

Libellé	Objet	Tarifs HT 2020
Diagnostic vente	Réalisation d'un contrôle du bon raccordement de l'habitation au réseau collectif d'assainissement à la demande de l'utilisateur	120 € pour les habitations de + de 10 ans
Transmission de copie de document	Pour la transmission de copie de document à la demande de l'utilisateur	20,00 €
Forfait pour travaux de branchement	Branchements dans la limite de 10ml - ml supplémentaire au-delà de 10ml	2 000,00 €

Tarifs pour travaux de branchement dits « de confort » :

Il s'agit d'un branchement supplémentaire pour une habitation ou unité de logement posé à la demande du propriétaire. Il sera facturé au coût réel supporté par la collectivité après signature du devis par le demandeur.

Tarifs pour la suppression de branchement :

Dans le cas d'une démolition ou d'un réaménagement de terrain, à la demande du pétitionnaire, le coût facturé au demandeur sera celui supporté par la collectivité après signature du devis par le demandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs des prestations d'assainissement collectif applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, tels que présentés ci-dessus.

#### Délibération n° 260

#### Contrat Assainissement – Tarifs assainissement non collectif (ANC) 2020

Libellé	Objet	Tarifs 2020 HT
Diagnostic vente	Vérification du fonctionnement du dispositif d'assainissement non collectif pour toutes les ventes de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation sans diagnostic technique de moins de 3 ans	120,00 €
Conception - Réalisation	Vérification de la conception et de la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif pour une construction neuve ou en cas de réhabilitation	220,00 € 50% à la conception 50% au contrôle de la réalisation
Changement de projet après instruction	Reprise d'une instruction suite à avenant du bureau d'études et/ou à la demande de l'utilisateur	60,00 €
Pénalités pour installation non déclarée	Pénalités d'installation non déclarée, non référencée, n'ayant donné lieu à aucune demande auprès des services SPANC	800,00 €
Contre-visite	La contre-visite est facturable lorsque la visite de contrôle est non satisfaisante et nécessite une visite de contrôle supplémentaire	60,00 €
Déplacement sans intervention	Redevance pour déplacement sans intervention suite à des rendez-vous non honorés ou non accessibilité des ouvrages	60,00 €
Astreinte pour obstacle à l'accompagnement des missions de contrôle	Astreinte annuelle pour obstruction au contrôle de bon fonctionnement : refus de contrôle après relance	240,00 € 100% de la redevance de CBF
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité	240,00 € 100% de la redevance de CBF
Transmission de copie de document	A la demande de l'utilisateur, transmission d'un exemplaire de la vérification de bon fonctionnement	20,00 €
Contrôle de bon fonctionnement (CBF)	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH Paiement en une fois après réalisation du contrôle	120,00 €
CBF + Cahier de vie	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 EH Paiement en une fois après réalisation du contrôle Vérification du cahier de vie transmis annuellement par les usagers	120,00 €  30,00 € par an pour le traitement des cahiers de vie

#### ANC - Tarifs spécifiques relatifs aux prestations vidange et entretien des installations

Prestations Tarifs Vidange (à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2019)	Unité	Proposition tarifs (€ HT) hors frais de gestion (15€)
Fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité ≤ 2000 litres	Fft	137,00 €
Fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité comprise entre 2 000 et 3 000 litres	Fft	149,00 €
Plus-value au prix 1.2 pour vidange de fosse supérieure à une capacité de 3 000 litres par tanche de 1 000 litres	U	34,00 €
Micro-station ou dispositif agréé selon l'arrêté du 7 septembre 2009 et les avis d'agrément à jour.		
Pour un volume ≤ 2 000 litres	Fft	137,00 €
Pour un volume ≤ 3 000 litres	Fft	149,00 €
Plus-value au prix 1.4.2 pour vidange d'installation d'une capacité > 3000 litres par tanche de 1000 litres	U	34,00 €
Vidange selon les conditions du 1 d'un bac dégraisseur	FFt	50,00 €
Entretien selon les conditions du 1 d'un préfiltre indépendant de la fosse	Fft	18,00 €

Dégagement de regards de visite non accessibles	U	70,00 €
Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres, par tranche de 10 mètres	U	20,00 €
Forfait pour déplacement avec absence du propriétaire malgré son information telle que définie au cahier des charges, ou localisation des installations à entretenir non localisées ou non accessibles.	Fft	90,00 €

Les tarifs ci-dessus seront majorés de 15 € (HT) pour couvrir les frais de gestion supportés par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 81 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE les tarifs des prestations et pénalités d'assainissement non collectif applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020, tels que précités,
- APPROUVE les tarifs des prestations vidange et entretien des installations à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, tels que précités.

#### Délibération n° 261

##### Sport – Tarifs des piscines communautaires, de la base de loisirs du Lambon et des cycles d'activités nautiques et d'escalade

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 66 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions :

- APPROUVE la reconduction, à compter du 25 mai 2020, des tarifs votés le 26 novembre 2018, pour la baignade et les activités proposées dans les 6 piscines communautaires au cours de la saison estivale, tels que présentés en annexe ;
- APPROUVE la reconduction de tous les tarifs votés le 26 novembre 2018 et applicables à la piscine Aqua'Melle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pendant la période dite hivernale, tels que présentés en annexe ;
- APPROUVE la création de l'activité « Aqua'Bike » proposée selon les mêmes tarifs que l'activité « Aqua'Training » comme suit :

Activité	Catégories	Trimestre (10 séances)
Aqua'Training / Aqua'Bike	Etudiant – chômeur - handicapé	90 €
	Adulte de 26 à 59 ans	110 €
	60 ans et +	100 €

- APPROUVE la reconduction des tarifs votés le 26 novembre 2018 pour les activités proposées à compter du 25 mai 2020, à la base de plein air du Lambon, tels que présentés en annexe ;
- APPROUVE la reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des tarifs des cycles d'activités nautiques et d'escalade, à la base de plein air du Lambon et à la base nautique de Le Vert pour les activités nautiques, et à la carrière de Cinq Coux pour l'activité escalade, votés les 12 juillet 2018 et 14 octobre 2019 :
  - gratuité des cycles d'activités nautiques et d'escalade organisés par la communauté de communes, pour les écoles situées dans les communes ayant transféré la compétence scolaire à l'intercommunalité ;
  - tarif de 200 € par classe par cycle d'activités nautiques et d'escalade organisé par la communauté de communes, pour les écoles situées dans les communes ayant conservé la compétence scolaire.
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les conventions et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### Délibération n° 262

##### Harmonisation du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

- Fixation de la durée hebdomadaire de travail :

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la communauté de communes est fixé à 39 h pour les agents appartenant aux niveaux fonctionnels suivants :

- DGS
- DGA
- Directeur
- Chargé de mission / Chargé d'étude
- Chef de service ayant vocation à remplacer le directeur en cas d'absence
- Chef de service sans vocation à remplacer le directeur en cas d'absence

Il est de 37 h 30 pour tous les autres niveaux fonctionnels.

- Détermination du (ou des) cycle(s) de travail : cycles hebdomadaires, cycles annuels (Village vacances du Lambon, base de plein air du Lambon, musée de Rom, les déchetteries, les services scolaires et périscolaires)
- Journée de solidarité
- Heures supplémentaires ou complémentaires
- Le travail du dimanche et jours fériés

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- PREND ACTE des propositions.

### Délibération n° 263

#### Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et pour travail du dimanche et des jours fériés

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- PREND ACTE des dispositions suivantes :

**Article 1 :** D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et (le cas échéant) les agents contractuels de droits publics, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint administratif
- Adjoint d'animation
- Agent social
- Agent de maîtrise
- Adjoint du patrimoine
- ETAPS
- animateur
- Technicien
- Rédacteur

**Article 2 :** De compenser prioritairement les heures supplémentaires et complémentaires réalisées par l'attribution d'un repos compensateur et à défaut (pour des raisons de continuité de service et après validation expresse du chef de service et directeur de pôle) par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

**Article 3 :** De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

#### Article 4 :

Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

- PREND ACTE du fait qu'à compter du 1er janvier 2020, les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affectés exerçant leurs missions les dimanches et jours fériés, percevront l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés, de 0.74 €.

### Délibération n° 264

#### Modification du tableau des emplois - Modification de grade suite à recrutement

Type d'opération	Poste - Direction	Grade - Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Modification de grade à l'issue du recrutement	Assistant de direction PEEJ - Education / pôle PEEJ-Ressources	Adjoint territorial d'animation (ancien grade : adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe) - Catégorie C	1 ETP	01/01/2020
Modification de grade à l'issue du recrutement	Chef de service RH/Gestion des carrières - Ressources Humaines	Attaché territorial (A) (ancien grade : rédacteur territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe)	1 ETP	01/01/2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- APPROUVE la modification du tableau des emplois à temps complet ou non complet, dont les postes sont prévus au budget 2019, à coût constant, conformément au tableau ci-dessus.

### Délibération n° 265

#### Modification du tableau des emplois - Création et suppression d'emploi suite à avancement de grade

Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade				
Création (suite passage en CAP)	Agent administratif d'accueil et gestion comptable	Adjoint administratif territorial - Catégorie C	1 ETP	15/12/2019
Suppression (suite passage en CAP)	Agent administratif d'accueil et gestion comptable	Adjoint technique territorial - Catégorie C	1 ETP	16/12/2019
Création suite avancement de grade	Chef d'équipe déchèteries - Environnement	Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe - Catégorie C	1 ETP	01/12/2019
Suppression suite avancement de grade	Chef d'équipe déchèteries - Environnement	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe - Catégorie C	1 ETP	02/12/2019
Création suite avancement de grade	Agent d'accueil - Education	Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe - Catégorie C	0,80 ETP 28h09 hebdomadaires	01/12/2019

Suppression suite avancement de grade	Agent d'accueil - Education	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe - Catégorie C	0,80 ETP 28h09 hebdomadaires	02/12/2019
Création suite avancement de grade	Chef d'équipe restauration scolaire - Education	Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe - Catégorie C	1 ETP	01/12/2019
Suppression suite avancement de grade	Chef d'équipe restauration scolaire - Education	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe - Catégorie C	1 ETP	02/12/2019
Création suite avancement de grade	Responsable du parc informatique - DSI	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe - Catégorie B	1 ETP	01/12/2019
Suppression suite avancement de grade	Responsable du parc informatique - DSI	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe - Catégorie B	1 ETP	02/12/2019
Création suite avancement de grade	Chargée de recrutement - Ressources Humaines	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe - Catégorie C	1 ETP	01/12/2019
Suppression suite avancement de grade	Chargée de recrutement - Ressources Humaines	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe - Catégorie C	1 ETP	02/12/2019
Création suite avancement de grade	Chef de service GPEEC - Ressources Humaines	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Catégorie B	1 ETP	01/12/2019
Suppression suite avancement de grade	Chef de service GPEEC - Ressources Humaines	Rédacteur - Catégorie B	1 ETP	02/12/2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE la modification du tableau des emplois à temps complet ou non complet, dont les postes sont prévus au budget 2019, à coût constant, conformément au tableau ci-dessus.

#### Délibération n° 266

##### Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFCAP pour les :
  - **(\*) Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L :**
    - Liste des risques garantis (\*)  
Décès,  
Accident de service, maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) sans franchise.  
Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) sans franchise.
    - Taux global : 4.29 % (\*) + Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée
- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer le (ou les) certificat(s) d'adhésion au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

#### Délibération n° 267

##### Amicale du personnel – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 79 voix pour et 3 abstentions :

- APPROUVE la demande de subvention de l'amicale du personnel à hauteur de 2 000 € pour l'année 2019,
- AUTORISE Monsieur le président à signer tous documents y afférents.

### ENVIRONNEMENT

#### Délibération n° 268

##### Contrat territorial pour le mobilier usagé (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat pour le mobilier usagé entre éco-mobilier et la communauté de communes Mellois en Poitou pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;

- AUTORISE Monsieur le président à signer ledit contrat ainsi que tous les avenants à ce contrat et à effectuer toutes les modalités nécessaires à son application.

**Délibération n° 269**  
**Achat de véhicule**

OBJET	BUDGET	GEST.	N° DEVIS	DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Benne Ordures Ménagères Remplacement secteur Val de Boutonne	TEOM OP 22002	2502	35843469	Matériel	178 210,84	213 853,01
			35843469	Carte grise	900.00	900.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre proposée par l'UGAP,
- AUTORISE Monsieur le président à signer le bon de commande correspondant ainsi que tous documents y afférents.

**FINANCES**

**Délibération n° 270**

**Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Modification**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du montant total de l'autorisation de programme ainsi que le montant des crédits de paiement conformément aux tableaux ci-dessous :

N° AP		Montant de l'AP		CP 2019		CP 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
AP2019-3	Montant initial	1 509 100	869 000	1 043 478	445 000	465 622	424 000
Gymnase de la Mothe 17028	Modification selon délibération du 18/11/2019	1 509 100	869 000	1300 000	445 000	209 100	424 000

N° AP		Montant de l'AP		CP 2017		CP 2018		CP 2019		CP 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
AP2017-1 Réhabilitation ancien hôpital - Siège administratif 17023	Montant initial selon délibération du 11/05/2017	3 784 000	2 744 517	1 708 500	888 646	2 055 500	1 350 495	20 000	505 376	0	0
	Modification selon délibération du 11/12/2017	3 784 000	2 744 517	680 000	0	3 084 000	2 239 141	20 000	505 376	0	0
	Modification selon délibération du 26/04/2018	4 220 001	2 744 517	497 501	44 442	2 606 750	1 581 000	1 115 750	1 119 075	0	0
	Modification selon délibération du 20/12/2018	4 220 001	2 744 517	497 501	44 442	2 960 697	0	761 803	2 700 075	0	0
	Modification selon délibération du 25/03/2019	4 382 001	2 744 517	497 501	44 442	2 959 402	0	925 098	2 700 075	0	0
	Modification selon délibération du 18/11/2019	4 421 501	2 744 517	497 501	44 442	2 959 402	0	925 098	2 197 400	39 500	502 675

**GRANDS PROJETS**

**Délibération n° 271**

**Réhabilitation des hauts de quai de la déchèterie de Melle - Attribution des marchés de travaux des lots 6, 7 et 8**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des marchés des lots 6, 7 et 8 comme suit :

Lot	Désignation	Estimation € HT	Entreprise	Montant €/HT
1	VRD	57 600.00	EIFFAGE - BOISLIVEAU	70 510.60

2	Fondations Gros-oeuvre	76 400.00	SARL EMC	104 322.00
3	Charpente bois	12 400.00	POUGNAND	13 524.41
4	Isolation Etanchéité	13 500.00	ETANCHEITE DU SUD OUEST	16 971.70
5	Menuiseries extérieures	8 400.00	HERVO ALU	9 154.50
6	Serrurerie	5 500.00	Moynet Alu (79)	11 886.85
7	Menuiseries intérieures Cloisons	5 500.00	Socobat (79)	15 873.50
8	Carrelage Peinture	4 500.00	Nuances (79)	7 907.64
9	Plomberie	20 300.00	SEGUIN	10 895.97
10	Electricité	19 300.00	EEAC	12 878.20
		222 500.00	TOTAL	273 925.37

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les marchés des lots 6, 7 et 8,
- VALIDE le nouveau plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
<b>TRAVAUX</b>	<b>273 925.37</b>		
<b>HONORAIRES</b>	<b>23 499.91</b>		
MOE	17 772.71	Conseil Départemental	72 630,00
ICPE	1 715.20		
Levées topo	0.00		
Etudes géotechniques	0.00	Autofinancement	253 345.23
SPS	1 692.00		
CT	2 320.00		
Loi sur eau	0.00		
<b>CONCESSIONNAIRES</b>	<b>5 000.00</b>	FCTVA	60 904.77
<b>RISQUES ET ACTUALISATION</b>	<b>11 974.72</b>		
<b>DIVERS (AO, DO...)</b>	<b>8 000.00</b>		
<b>TOTAL HT</b>	<b>322 400.00</b>		
<b>TVA</b>	<b>64 480.00</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>386 880.00</b>		<b>386 880.00</b>

#### Délibération n° 272

Résidence habitat jeunes de Celles-sur-Belle - Convention tripartite portant sur les résidences sociales ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à signer la convention tripartite entre l'Etat, l'association Toits etc et la communauté de communes, qui ouvre droit à l'APL (aide personnalisée au logement), et tout document y afférent.

#### Délibération n° 273

Gymnase de Brioux-sur-Boutonne - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire et de participation financière pour l'étude de programmation d'un complexe sportif (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire et de participation financière pour l'étude de programmation d'un complexe sportif avec la ville de Brioux-sur-Boutonne et tout document y afférent.

### EDUCATION

#### Délibération n° 274

Services périscolaires - Modification du règlement de fonctionnement (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 71 voix pour 12 abstentions :

- APPROUVE les modifications du règlement de fonctionnement des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui portent sur :
  - o les absences, lesquelles sont régularisées sur présentation de pièces justificatives pour maladie lorsque l'absence est supérieure à une journée (jour de carence). Dès lors, à compter du 2<sup>ème</sup> jour d'absence consécutif, un certificat est à fournir par la famille à la communauté de communes pour justifier l'absence et ainsi ne pas générer de facturation ;
  - o la possibilité pour les parents, 15 jours avant, de déclarer par écrit une absence pour convenance personnelle, évitant ainsi la facturation du ou des repas.
- APPROUVE le règlement de fonctionnement modifié en conséquence.

### AMENAGEMENT

#### Délibération n° 275

Plan local d'urbanisme de Limalonges - Bilan de la concertation et arrêt des révisions allégées n°2 et n°3 et de la modification n°1 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ARRETE le bilan de la concertation,



- ARRETE les projets de révisions allégées n° 2 et 3 du PLU de Limalonges,
- DIT que la présente délibération, accompagnée du dossier de révision allégée, sera transmise au Préfet des Deux-Sèvres.

#### Délibération n° 276

##### Plan de Paysage - Modalités de financement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	en € HT	Recettes	en €	Part
Plan de paysage	60 300	Ministère de la transition écologique et	30 000	49,75 %
		Conseil Départemental (CAP79)	18 240	30,25 %
		Auto-financement	12 060	20,00 %
Total HT	60 300	Total	60 300	100.00 %

- VALIDE la demande de subvention auprès du département des Deux-Sèvres pour un montant de 18 240 €.

### ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 277

##### SMAEP 4B - Demande de retrait de la communauté de communes Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE, en qualité de membre du syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B, le retrait de la compétence assainissement du SMAEP 4B au profit de la communauté de communes.

### CREATION DES SPIC - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

#### Délibération n° 278

##### Création de la régie à autonomie financière en charge de l'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2020 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public de l'assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- APPROUVE les statuts de ladite régie ;
- APPROUVE le principe d'un conseil d'exploitation unique pour les deux régies à autonomie financière de l'assainissement collectif et non collectif ;
- APPROUVE le principe de la désignation d'un directeur unique chargé de la direction des deux régies à autonomie financière pour l'assainissement collectif et non collectif ;
- FIXE le montant de la dotation initiale à 30 000 € sous la forme d'une avance remboursable de trésorerie infra annuelle.

#### Délibération n° 279

##### Création de la régie à autonomie financière en charge de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- APPROUVE les statuts de ladite régie ;
- APPROUVE le principe d'un conseil d'exploitation unique pour les deux régies à autonomie financière de l'assainissement collectif et non collectif ;
- APPROUVE le principe de la désignation d'un directeur unique chargé de la direction des deux régies à autonomie financière pour l'assainissement collectif et non collectif ;
- FIXE le montant de la dotation initiale à 500 000 € sous la forme d'une avance remboursable de trésorerie infra annuelle.

#### Délibération n° 280

##### Régie à autonomie financière en charge de l'assainissement collectif et non collectif - Désignation des membres du conseil d'exploitation commun

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNE :
  - o au titre des conseillers communautaires siégeant au sein du conseil d'exploitation commun des régies de l'assainissement collectif et non collectif de Mellois en Poitou :

Monsieur BARRE Daniel	Monsieur JUCHAULT Claude
Monsieur BERNARD Eric	Monsieur LEMELE Christian
Madame BERNARDIN Jocelyne	Monsieur MARTIN François
Monsieur BLANCHET Philippe	Monsieur NOURISSON Jacques
Monsieur CLISSON Jean-Louis	Monsieur PELTIER Jérôme
Madame COUCHE Valérie	Monsieur PICHON Gilles
Monsieur DEMPURE Jean Jacques	Madame ROUXEL Patricia

Monsieur DENIS Luc	Monsieur TRICHET Jacques
Monsieur EPRINCHARD Michel	Monsieur BOINIER Philippe
Monsieur HAYE Jean Marie	

- au titre des conseillers municipaux au sein du conseil d'exploitation commun des régies de l'assainissement collectif et non collectif de Mellois en Poitou :

Madame BAUDRIT Isabelle	Monsieur GROLLEAU Jean-Marie
Monsieur BIRAUD Alain	Monsieur PISTRE Etienne
Monsieur BOUFFARD Christian	Monsieur ROUSSEAUX Patrick
Monsieur DON Philippe	

#### Délibération n° 281

##### Création de la régie à autonomie financière en charge de la production photovoltaïque à compter du 1er janvier 2020 (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service de production photovoltaïque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- APPROUVE les statuts de ladite régie,
- APPROUVE le principe de la désignation du directeur,
- FIXE le montant de la dotation initiale à 3 500 € sous la forme d'une avance remboursable de trésorerie infra annuelle.

#### Délibération n° 282

##### Régie à autonomie financière en charge de la production photovoltaïque – Désignation des membres du conseil d'exploitation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNER :
  - au titre des conseillers communautaires siégeant au sein du conseil d'exploitation de la régie pour la production photovoltaïque :
    - Monsieur DENIS Luc
    - Monsieur CACLIN Philippe
  - au titre des conseillers municipaux au sein du conseil d'exploitation de la régie pour la production photovoltaïque :
    - Monsieur AUBIN Joël

### GEMAPI

#### Délibération n° 283

##### Syndicat des bassins Charente et Péruse – SBCP - Approbation des statuts modifiés et désignation de représentants (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'extension du périmètre du syndicat aux zones blanches du bassin de la Charente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- APPROUVE les nouveaux statuts du syndicat des bassins Charente et Péruse,
- PROCEDE à la désignation des 4 délégués titulaires et des 4 délégués suppléants de Mellois en Poitou au sein du comité syndical du syndicat des bassins Charente et Péruse :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur GRASSWILL François	Monsieur ARDOUIN Hervé
Madame MACHET Annette	Monsieur CACLIN Philippe
Monsieur POUPARD Michel	Monsieur CORNUAULT Stéphane
Madame RIVAUD Marie-Joseph	Madame SAINTIER Marie-Emmanuelle

- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-Président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Délibération n° 284

##### Etablissement public territorial de bassin - EPTB Charente - Approbation des statuts modifiés et désignation d'un représentant suppléant (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux statuts de l'établissement public territorial du bassin de la Charente,
- PROCEDE à la désignation d'un délégué suppléant de Mellois en Poitou au sein du comité syndical de l'EPTB Charente,
  - Monsieur PELTIER Jérôme
- AUTORISE Monsieur le président ou tout délégataire de son choix à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Délibérations du bureau et décisions du président

- a. Bureau communautaire du 7 novembre 2019

### Sport

- Régularisation administrative – Conventions de participation financière avec les communes ayant conservé la compétence scolaire aux frais d'encadrement des activités nautiques sur le temps scolaire :
  - o autorisation de Monsieur le président à signer la convention de participation financière aux frais d'encadrement de l'activité nautique avec les communes :
    - d'Aigondigné, Celles-sur-Belle, Chizé, Les Fosses et Périgné, pour la période allant du 14 mars au 30 juin 2019 ;
    - d'Aigondigné, Beaussais-Vitré et Fressines, pour la période allant du 5 septembre au 22 novembre 2019 ;
  - o autorisation de Monsieur le président à signer les conventions avec toute autre commune qui solliciterait les services de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, afin d'effectuer la facturation des prestations dispensées par la communauté de communes conformément à la convention type jointe en annexe.
- Facturation des entrées des bénéficiaires des Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les piscines, aux communes :
  - o autorisation de Monsieur le président à signer la convention de participation financière permettant la facturation des prestations dispensées par la communauté de communes avec les centres communaux d'action sociale d'Alloinay, de Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, de Loubillé, de Melle et de Valdelaume, ainsi que tout convention afférente.

### Environnement

- Mise à disposition de véhicules : autorisation de Monsieur le président à signer les conventions de mise à disposition.

#### **b. Relevé de décisions du Président**

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° de lots	Attributaire/ Détail décision	Montant
-	17/09/2019	Marché transport sur temps scolaire, périscolaire, extrascolaire – Avenant 1	9	révision architecture	-
DP2019GP27	03/10/2019	Modification du mois m0 - Espaces Jeunes de Celles sur Belle	2-3-8-9-10-11		-
DP2019GP28	03/10/2019	Modification du mois m0 - Résidence Habitat Jeunes - Celles sur Belle	1 à 18		-
DP2019GP29	03/10/2019	Modification du mois m0 - Résidence Habitat Jeunes - Celles sur Belle	19		-
DP2019GP30	07/10/2019	Marché à bons de commande - - Ancien hôpital	1	MARCIREAU	4 191.08 € HT
DP2019GP31	07/10/2019	Marché à bons de commande - (2 <sup>e</sup> cde) Ancien hôpital	1	RIC	2 875.67 € HT
DP2019GP32	09/10/2019	Marché à bons de commande - (3 <sup>e</sup> cde) Ancien hôpital	1	RIC	808.62 € HT
DP2019GP33	09/10/2019	Raccordement réseau élec - ENEDIS - Gendarmerie de Melle		ENEDIS	10 690.36 € HT 4 152.34 € HT
DP2019EV32	03/10/2019	Fourniture d'un embrayage et d'une boîte à vitesse		BARRAULT	3 871.67 € TTC
DP2019EV33	07/10/2019	Fourniture de 5 bennes amovibles		MATEX	44 488.80 € TTC
DP2019EV34	10/10/2019	Achat d'un broyeur à fleaux BMF pour tondeuse		PETRAULT	4 435.20 € TTC
DP2019EV35	11/10/2019	Réparation du chargeur télescopique		ALLIN-AGRI	3 602.44 € TTC
DP2019GP34	23/10/2019	Dépose et repose panneaux muraux acoustiques - Salle de la Béronne -		REV'S Plafonds	
DP2019GP35	23/10/2019	Fourniture et pose de rideaux acoustiques plissés - Salle de la Béronne -		AZUR SCENIC	

### Agenda des réunions

- Bureau communautaire le jeudi 5 décembre 2019 aux Arcades
- Conseil communautaire le lundi 16 décembre 2019 à La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Certifie l'affichage

du compte rendu des délibérations du conseil communautaire

le 25 novembre 2019

Le président

Fabrice MICHELEO



